

## **APPEL A CANDIDATURES**

### **POSTES A PROFIL « ECOLE INCLUSIVE »**

### **VACANTS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026**

Transmettre sa candidature par courriel : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr)  
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le lundi 02 mars 2026 et le vendredi 6 mars 2026 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Poste	ETP	Etablissement	Commune	Circonscription	Fiche de poste
Enseignant spécialisé	1	Maison landaise des personnes handicapées (MLPH)	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	<a href="#"><u>FP EI 01</u></a>
Enseignant référent / Coordonnateur départemental AESH	1	Circonscription de l'Ecole inclusive	Mont-de-Marsan		<a href="#"><u>FP EI 02</u></a>

**Les commissions de recrutement se dérouleront à compter du lundi 16 mars 2026**

**ENSEIGNANT SPECIALISE  
MIS A LA DISPOSITION  
DE LA MAISON LANDAISE DES PERSONNES HANDICAPEES  
(MLPH)**

**Présentation du poste et implantation**

L'enseignant spécialisé mis à la disposition de la MLPH fait partie de son équipe de direction et participe à toute réunion de coordination. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MLPH et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN Ecole inclusive. Il développe et anime le partenariat, assure la représentation de la MLPH sur son domaine de compétences. A ce titre, il doit être titulaire du CAPPEI: ses missions s'organisent autour de celles définies par le référentiel du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) publiée au [BO n° 7 du 16 février 2017](#) . L'enseignant spécialisé mis à disposition travaille dans le respect des orientations actées en Conseil départemental de suivi de l'Ecole inclusive (CDSEI) en étroite collaboration avec la MLPH et le Conseil départemental des Landes.

**Missions principales**

**Exercer dans le contexte professionnel spécifique au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MLPH :**

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'Education nationale dans le domaine de compétences.
- Participer à l'évaluation des besoins de l'enfant handicapé, sur la base de son projet de vie, à partir des éléments de la demande et des référentiels existants.
- Organiser et animer les équipes pluridisciplinaires élargies dédiées aux enfants des secteurs de Dax, Mont-de-Marsan, Morcenx.
- Elaborer des projets personnalisés de scolarisation.
- Participer à l'animation des équipes pluridisciplinaires de 1er niveau.
- Travailler en coopération avec les différents personnels et partenaires de la MLPH pour le suivi des situations (enseignants référents, les services et ESMS, le PRI, la CNSA).
- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles.
- Participer dans son champ de compétence au rapport d'activité de la MLPH et à la production de statistiques utiles à la MLPH et au SDEI.
- Participer si nécessaire aux réunions des correspondants scolarisation des MDPH organisées par la CNSA.

**Exercer une fonction d'expert de l'analyse et de l'évaluation :**

- Participer à la demande de l'Education nationale à des actions de formation avec les partenaires de la MLPH (formation des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des enseignants).
- Promouvoir les actions de la MLPH dans son domaine d'intervention.
- Etre garant du respect de la réglementation en vigueur pour la mission dont il est responsable et assurer une veille juridique.
- Participer si nécessaire aux instances relevant de l'Education nationale et de la MLPH visant à l'amélioration des procédures.
- Participer à des réunions de régulation dans le cadre du travail de liaison avec le Service Ecole Inclusive des Landes.

**Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive :**

- S'appropriier et diffuser les enjeux éthiques et sociétaux de l'Ecole inclusive.
- S'inscrire dans des actions de sensibilisation et d'information de l'Ecole inclusive.
- Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Connaissances et compétences attendues**

- Connaître les procédures d'évaluation de la MLPH.
- Connaître les adaptations pédagogiques et les différentes structures de l'école inclusive.
- Construire avec les partenaires les parcours d'élèves et faciliter l'évaluation de leurs progrès dans la durée.
- Communiquer avec constance et rigueur avec l'ensemble des acteurs et partenaires.
- Travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration, conseil).
- Etre capable d'intervenir en formation pour promouvoir les pratiques expertes relatives à l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- Identifier et connaître les modalités d'évaluation permettant d'élaborer des PPS.
- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

## Conditions particulières d'exercice

- Exercer des fonctions à temps plein au sein de MLPH.
- Etre mis à la disposition fonctionnelle auprès de la Direction de la MLPH, le Directeur académique conservant l'autorité hiérarchique administrative.
- Organiser un travail établi en comité de direction, sous l'autorité de la direction de la MLPH.
- Etre membre du comité de Direction de la MLPH.
- Etre soumis à un horaire de service et à des contraintes particulières tels qu'établis dans le règlement intérieur de la MLPH :
  - Quotité de temps de travail : temps plein, soit 72 heures par quinzaine ;
  - Dont droit à RTT fixes : 26 jours par an ;
  - Dont droit à RTT libres : 7 jours ;
  - Dont droits à congés annuels : 25 jours ;
  - Horaires de travail : variables dans l'amplitude 8h00-18h00.
- Titulaire du permis B.
- Déplacement sur l'ensemble du département.
- Véhicule de service.

L'enseignant spécialisé est mis à disposition de la MLPH pour une durée d'un an renouvelable trois fois. A l'issue de cette période de trois ans, les agents mis à disposition pourront soit être réaffectés à l'un des emplois de leur grade, soit être exceptionnellement reconduits pour une période supplémentaire de trois ans.

## Modalités de candidature

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI, par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.

## ENSEIGNANT REFERENT COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL AESH POLE INCLUSIF POUR L'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE

*Textes de référence : - Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées - Juillet 2018 : Ensemble pour l'école inclusive (MEN).*

### Présentation du poste et implantation

Poste implanté à la DSDEN des Landes et placé sous l'autorité de l'IEN-EI.

### Missions principales

L'enseignant référent coordonnateur départemental AESH informe et conseille les familles, directeurs d'école ou chefs d'établissement, enseignants et autres professionnels dans et hors l'Education Nationale dans les domaines relevant de son champ de compétences (AESH, matériel pédagogique adapté, conventions, enquêtes, formations des AESH). Il participe à la mise à jour des informations figurant sur le site de la direction académique et le tableau de bord départemental.

### Activités associées

Pour cela, il sera amené à travailler en lien étroit avec les coordonnateurs et pilotes des PIAL :

- traitement des notifications des CDA
- gestion des AESH

Le coordonnateur départemental assure et organise, en étroite collaboration avec l'IEN Ecole Inclusive :

- les commissions de recrutement des AESH
- leur affectation dans les PIAL
- le suivi des évaluations et des entretiens professionnels en collaboration étroite avec les pôles de gestion AESH

Il peut être amené à :

- participer aux équipes pluridisciplinaires de la MLPH dans le cadre des demandes d'aide humaine et/ou de matériel adapté
- réguler les fonctionnements et les articulations en lien avec les équipes pédagogiques, les équipes des circonscriptions, les conseillers pédagogiques du Pôle Ecole Inclusive, les chefs d'établissement, les pilotes et les coordonnateurs des PIAL.

#### 1. **Attribution et suivi du matériel pédagogique adapté :**

Il organise, après décision de la CDAPH et après validation de l'IEN EI, l'attribution du matériel pédagogique adapté, en lien avec la DSDEN, les établissements du second degré et les établissements privés sous contrat :

- il remet le matériel pédagogique adapté aux familles des élèves du premier degré dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;
- il fait le suivi de la restitution du matériel par les familles ;
- en fonction des besoins particuliers, il assure le lien avec les services de soins.

#### 2. **Procédure et gestion des crédits de fonctionnement ASH alloués par le Conseil Départemental :**

Il assure en lien avec les IEN de circonscription et l'IEN EI la répartition des crédits et la gestion des commandes auprès des enseignants spécialisés des RASED, EANA et des coordonnateurs des ULIS du 1<sup>er</sup> degré.

#### 3. **Dispositif Ecole Inclusive :**

Il est une personne ressource du dispositif Ecole Inclusive.

Il travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs inscrits sur le territoire, familles, enseignants référents, équipes pédagogiques, familles, RASED, AESH, services médico-sociaux, associations.

#### 4. **Enquêtes et pilotage :**

Le coordonnateur assure, en étroite collaboration avec les services DIPER, DOS et avec l'IEN EI :

- la mise à jour des outils de pilotage et du tableau de bord départemental ;
- le suivi et la remontée des diverses enquêtes.

#### 5. **Formation :**

Le coordonnateur participe activement à la formation d'adaptation à l'emploi des AESH (60 heures) en lien avec les services de la formation continue de la DSDEN et du rectorat ainsi qu'à la formation continue des AESH.

## - **Connaissances et compétences attendues**

- Avoir une bonne connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Avoir une bonne connaissance du référentiel de compétences des AESH pour contribuer à leur formation ;
- Maîtriser le fonctionnement de la MLPH et les articulations avec l'Education nationale ;
- Etre capable d'aider les personnels dans la gestion des élèves en situation de handicap et la mise en œuvre de leur parcours de formation ;
- Etre personne ressources aux questions relatives à l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe pour élaborer des relations positives avec tous les intervenants ;
- Maîtriser l'usage des outils numériques pour traiter l'information et la gestion des données ;
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse ;
- Respecter la confidentialité et faire preuve de discrétion.

## - **Titres et diplômes exigés**

La priorité est donnée aux enseignants spécialisés, titulaires du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) ou autres.

## **Conditions particulières d'exercice**

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Le besoin de continuité du service nécessite une disponibilité certaine.

Dans le cadre de sa mission, l'enseignant référent coordonnateur départemental AESH est amené à se déplacer dans le département. Les frais de déplacement liés à l'exercice de la mission sont pris en charge.

Au-delà de son salaire, l'enseignant référent coordonnateur départemental AESH bénéficie d'une IMP.

## **Modalités de candidature**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN EI, par téléphone au 05 58 05 66 82 (secrétariat).

CV + lettre de motivation.

Suivi d'un entretien avec une commission spécialisée.